

Département du Puy-de-Dôme  
Arrondissement de Clermont-Ferrand  
Canton de Billom  
Commune de BOUZEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	15-12-2023
Séance du	20-12-2023

Le 20 décembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. Christian DELARBRE ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis

**Étaient excusé(e)s :** Mme GONÇALVES Myriam ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT Nathalie) ; M. RAVOUX Daniel ; M. VIGNOLET Mickaël

**Étaient absent(e)s :**

**Secrétaire de séance :** M. BRIGNAT Emmanuel

Thème : 7.5 – Subventions

**23L20\_02**

**N° -02-/2023 – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2024 : approbation du tableau de programmation : Aménagement du centre bourg : mise en séparatif eaux pluviales secteur de la rue de Courcour, impasse de la Forge, rue du Coin, amorce route de Moissat (RD 341) (phase n°4 du plan de décomposition) et Programme de l'aménagement du centre bourg pour la tranche n°5 (phase n°4 du plan de décomposition)**

Lors de la session budgétaire des 12 et 13 décembre 2022, le Conseil Départemental a adopté le nouveau dispositif du FIC – Fonds des Initiatives Communales – qui s'appliquera sur les quatre prochaines années de 2023 à 2026. Si la philosophie du FIC reste inchangée, des évolutions ont été apportées afin d'être plus en adéquation possible avec les préoccupations et attentes des collectivités, dont notamment un taux de subventionnement qui pourra atteindre 40% pour les communes de moins de 2000 habitants, la possibilité de présenter deux projets par an, la mise en place de 3 bonus de transition (bois local, énergie et réemploi des matériaux).

Compte tenu de sa strate démographique et de sa longueur de voirie, la commune de BOUZEL se voit attribuer une enveloppe de travaux égale à 320 000 €HT dont 52 025€HT de dépenses subventionnables maximum pour la voirie et un taux de subvention maximum pouvant être modulé en fonction des co-financements égal à 40 %, sur la programmation 2023-2026.

Les dossiers complets de demandes de subventions au titre du FIC pour l'année 2024, doivent être déposés avant le 31 décembre 2023.

Sur proposition de Mme le maire, il est proposé à l'assemblée de valider le tableau récapitulatif de la programmation pour 2024 comme ci-après.

PROJETS 2024	Maître d'ouvrage	Conseil départemental			Co-financeurs		
		Montant DS (HT)	Taux	Montant Subvention	Organisme	Taux	Montant Subvention
Projet 1 : Aménagement du centre bourg : mise en séparatif eaux pluviales secteur de la rue du Courcour, rue du Coin, impasse de la Forge, amorce route de Moissat (RD 341) COUT TOTAL DES TRAVAUX 136 000,00 € (36 440 € + 40 800 € + 17 960 € + 40 800 €)	Commune de BOUZEL	91 100,00 €	40%	36 440,00 €	Etat - DETR 136 000€	30%	40 800,00€
					CD - exutoire RD N°341 44 900,00€	40%	17 960,00€
					Commune de BOUZEL		40 800,00€
Projet 2 : Aménagement du bourg - phase voirie espaces publics - rue de Courcour, rue du Coin, impasse de la Forge, rue et impasse Traversière COUT TOTAL DES TRAVAUX 331 000,00 € (52 000 € + 90 000 € + 189 000 €)	Commune de BOUZEL	130 000,00 €	40%	52 000,00 €	Etat - DETR plafond 300 000€	30%	90 000,00€
					Commune de BOUZEL		189 000,00€
Total 2024		221 100,00 €		88 440,00 €			378 560,00 €

➤ **Priorité 1 : Aménagement du centre bourg : mise en séparatif eaux pluviales secteur de la rue de Courcour, impasse de la Forge, rue du Coin, amorce route de Moissat (RD 341) (phase n°4 du plan de décomposition)**

Sur la base de l'avant-projet, la programmation des travaux est proposée au 3ème trimestre 2024, dans la continuité des travaux réalisés entre 2021 et 2022, en coordination avec le SIAREC.

Les travaux envisagés consistent en la création d'un réseau d'eaux usées ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales (en parallèle du réseau d'eaux usées).

Cette phase travaux fera l'objet d'une fiche action dans le cadre de la programmation 2024 du CRTE avec Billom Communauté, ce projet sera donc susceptible d'être prioritaire lors de l'attribution de la DETR par les services de la Préfecture.

L'estimatif du programme (travaux et maîtrise d'œuvre) arrêté le 25-10-2023 sur la base du résultat de la consultation s'élève à 136 000 € HT ; le plan de financement est envisagé comme suit :

LES FINANCEMENTS	EAUX PLUVIALES
CD exutoire RD (44 900*40%)	17 960,00
CD - FIC 2024 (91 100*40%)	36 440,00
DETR (136 000*30%)	40 800,00
<b>Sous-total</b>	<b>95 200,00</b>
AUTOFINANCEMENT	40 800,00
<b>EMPRUNT</b>	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>136 000,00</b>

➤ **Priorité 2 : Tranche n°5 de l'aménagement du centre bourg : secteur de la rue de Courcour, impasse de la Forge, rue du Coin, rue et impasse Traversière (phase n°4 du plan de décomposition)**

Sur la base de l'avant-projet établi par Lise MARCHAL Paysage, maître d'œuvre pour l'aménagement de la traverse et des espaces du centre bourg, la programmation de la tranche n°5 est proposée au 4ème trimestre 2024, à la suite des chantiers des tranches n°1, 2, 3 et 4.

Les aménagements proposés afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité pour cette tranche consistent à la sécurisation des voies et de l'espace public par l'amélioration de la signalétique, la matérialisation des espaces partagés piétons et routiers, la végétalisation des espaces, la mise en valeur des espaces par l'éclairage public, la mise en accessibilité de tous les espaces et la préservation du petit patrimoine. Cette phase travaux fera l'objet d'une fiche action dans le cadre de la programmation 2024 du CRTE avec Billom Communauté, ce projet sera donc susceptible d'être prioritaire lors de l'attribution de la DETR par les services de la Préfecture.

L'estimatif du programme (travaux et maîtrise d'œuvre) arrêté le 06-10-2023 sur la base du résultat de la consultation s'élève à 331 000 € HT ; le plan de financement est envisagé comme suit :

LES FINANCEMENTS	PHASE N°4
CD - FIC 2024 (130 000*40%)	52 000,00
DETR (30% plafond 300 000 €)	90 000,00
<b>Sous-total</b>	<b>142 000,00</b>
AUTOFINANCEMENT	189 000,00
<b>EMPRUNT</b>	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>331 000,00</b>

Le rapport entendu, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la programmation du FIC 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal,

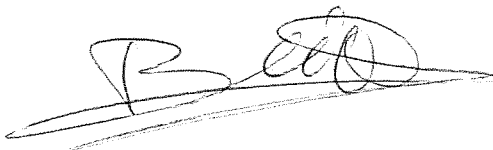
- **valide** le tableau récapitulatif de la programmation FIC 2024 pour la commune de BOUZEL ;
- **approuve** ces deux **projets indissociables**, les estimatif prévisionnels, et les plans de financement envisagés pour les priorités n° 1 et n° 2 de la programmation du FIC 2024,
- **sollicite** de Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'inscription de cette programmation au titre du Fonds d'Initiatives Communales 2024 pour les communes de moins de 2 000 habitants.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23L20_02	10	10		

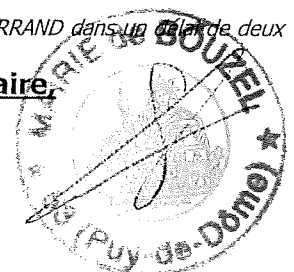
**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 21 décembre 2023.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.*

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire,**



Département du Puy-de-Dôme  
Arrondissement de Clermont-Ferrand  
Canton de Billom  
Commune de BOUZEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	15-12-2023
Séance du	20-12-2023

Le 20 décembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. Christian DELARBRE ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis

**Étaient excusé(e)s :** Mme GONÇALVES Myriam ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme GUILLOT Nathalie) ; M. RAVOUX Daniel ; M. VIGNOLET Mickaël

**Étaient absent(e)s :**

**Secrétaire de séance :** M. BRIGNAT Emmanuel

Thème : 1.4 - Autres contrats

**23L20\_03**

### **N° -03-/2023 – Projet de convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la société CITEO qui souhaite accompagner les collectivités territoriales dans la prévention et le traitement des déchets abandonnés.

A cette occasion, CITEO s'engage à accompagner la collectivité dans ces actions pour réduire le nombre de déchets.

Cette convention pluriannuelle est signée pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable une fois. Un barème de soutien est fixé à 0,90 € pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Autorise Madame le Maire à signer la convention de soutien au titre de la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » auprès de la société CITEO, et tout document ou tout avenant la concernant.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23L20_03	10	10		

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 21 décembre 2023.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.*

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

